

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert N° 211-23-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

TABLE DES MATIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES	1
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	13
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	15
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	1
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)	1
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	4
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	5
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	5
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5
ARTICLE 09 : RESILIATION	5
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	5

ARTICLE 11 :	DROIT APPLICABLE _____	6
ARTICLE 12 :	FORMALITE D'ENREGISTREMENT _____	6
ARTICLE 13 :	CAS DE FORCE MAJEURE _____	6
ARTICLE 14 :	DROITS ET TAXES _____	6

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES _____ 7

ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	7
ARTICLE 02 :	DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON _____	7
ARTICLE 03 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	7
ARTICLE 04 :	PENALITES DE RETARD _____	8
ARTICLE 05 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	8
ARTICLE 06 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 07 :	NORMES _____	8
ARTICLE 08 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	8
ARTICLE 09 :	RECEPTION PROVISOIRE _____	9
ARTICLE 10 :	DELAI DE GARANTIE _____	9
ARTICLE 11 :	RECEPTION DEFINITIVE _____	9
ARTICLE 12 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	9
ARTICLE 13 :	MONTAGE DU MOBILIER DURANT LA PERIODE DE GARANTIE _____	9
ARTICLE 14 :	DOCUMENTATION ET FORMATION _____	10
ARTICLE 15 :	DEFINITION DES PRIX _____	11

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"
N° 211-23-AOO

Le **vendredi 08 décembre 2023 à 10h00**, il sera procédé, dans la salle de la Commission d'Appels d'Offres située au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **sur offres de prix** concernant : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement**, auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma** et **à titre indicatif** à partir de l'adresse électronique **www.onda.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **89 000,00 DH.**

La constitution du cautionnement provisoire doit être effectuée **exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) mentionné ci-dessous.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TVA comprise de : **5 996 040,00 DH.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

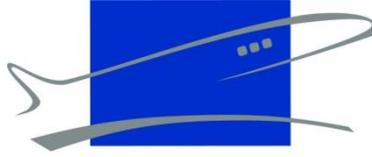
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

N.B : Les échantillons exigés dans le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Cellule Interface Achats située au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V) au plus tard le lundi 04 décembre 2023 à 15 heures.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert N° 211-23-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	13
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	15
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	1
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)	1

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA.**

ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle d'acte d'engagement ;
05. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
06. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
07. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
08. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
09. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
10. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante :

<http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

NB : Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE.**

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors

qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Seules les offres techniques peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

A. Le dossier administratif : Pièces exigées

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation ;
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature portée par chaque membre du groupement doit être originale et légalisée par une personne/autorité compétente. De ce fait, toute convention de groupement portant une signature scannée sera rejetée.

Pour les établissements publics :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature portée par chaque membre du groupement doit être originale et légalisée par une personne/autorité compétente. De ce fait, toute convention de groupement portant une signature scannée sera rejetée.

- A4. Une copie du texte** l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- B1. Les pièces justifiant les pouvoirs** conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :
 - Aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

B2. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B3. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

B4. Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

NB : Pour les concurrents non installés au Maroc l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2, B3** et **B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Pour les établissements publics :

B1. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette

attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B2. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

Pour les groupements, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserves, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire un cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres.

Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu **doivent être émis par un organisme Marocain agréé et arrêtés en Dirhams Marocains (MAD).**

NB 1 : Etant donné que la soumission par voie électronique est obligatoire, **la constitution du cautionnement provisoire s'effectue exclusivement par voie électronique, via le portail des**

marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics et conformément aux conditions d'utilisation dudit portail.

NB 2 : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.

NB 3 : En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être souscrit conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Aussi, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire** en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante :**

« Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant ».

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comprend :

1. L'acte d'engagement, conformément à l'**ANNEXE II**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

Si le groupement est conjoint, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

Si le groupement est solidaire, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

NB : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes **lettres**.

2. Le bordereau des prix-détail estimatif, conformément à l'**ANNEXE III**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

3. Le sous détail des prix, le cas échéant.

4. Le bordereau des prix pour approvisionnements, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres financières **des concurrents résidents au Maroc** doivent être exprimées **exclusivement** en Dirhams Marocains (**MAD**). En cas de groupement avec des concurrents non-résidents au Maroc, les prix des prestations qui seront payées au membre résident au Maroc doivent être exprimés en Dirhams Marocains.

Lorsque le concurrent est non-résident au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (**EUR/USD**) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du **cours de référence du dirham** en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghreb.

NB : Un concurrent ne doit pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Comme précisé dans l'avis d'appel d'offres, **la soumission par voie électronique est obligatoire**. De ce fait, il est demandé aux concurrents de présenter, **électroniquement**, les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Les pièces produites par chaque concurrent doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant.

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées.

Contenu des enveloppes :

1. **Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, Deux (02) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
2. **Lorsque l'offre technique est exigée, Trois (03) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
 - c. **La troisième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre technique telles que détaillées dans l'article 8 ci-dessus.

NB : Lorsque l'appel d'offres est alloté :

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques, si elles sont exigées et les offres financières **séparément** pour chaque lot.

A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS

1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

2. Dépôt des plis par voie électronique

La soumission par voie électronique est obligatoire. Par conséquent, les plis des concurrents doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Toutes les pièces exigées par le présent règlement de consultation, **doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant et ce, comme détaillé dans l'article 12 ci-dessus.**

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées et ce, avant leur insertion dans l'**enveloppe électronique** correspondante.

Cette signature s'effectue par le concurrent au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Les plis sont déposés moyennant le certificat de signature électronique susmentionné.

Le dépôt des plis fait l'objet d'un horodatage automatique au niveau du portail des marchés publics, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique au concurrent concerné à travers ledit portail.

3. Dépôt des plis complémentaires

Le pli contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être, **selon le choix fixé** dans la demande de ladite commission :

- soit **déposé**, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;

- soit **envoyé**, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit transmis, **par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans la demande de la commission **ne sont pas admis**.

NB :

La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format électronique.

Toutefois, l'adjudicataire est tenu de présenter sous format papier tout document demandé pour la conclusion du marché.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURENTS

a. Tout pli déposé électroniquement peut être retiré par le concurrent antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait de tout pli s'effectue au moyen du **certificat de signature électronique** ayant servi au dépôt de ce pli.

Les informations relatives au retrait des plis sont enregistrées automatiquement sur le registre de dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation et avant la date et heure limites d'ouverture des plis.

b. Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait des échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans un registre.

Les concurrents ayant retiré leurs échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions prévues dans le présent règlement de consultation.

ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

La séance d'ouverture des plis des concurrents **est publique**. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, il est procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres des concurrents déposés **par voie électronique** dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de la commission de la consultation.

Les résultats de l'évaluation des offres des concurrents déposées **par voie électronique** sont portés à la connaissance de ces derniers au fur et à mesure du déroulement des travaux de la commission de consultation.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjudgé.

ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre **via le portail des marchés publics** ou **par lettre recommandée avec accusé de réception** ou **par tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre est adressée dans un délai de **cinq (05) jours ouvrables** au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction **via le portail des marchés publics** ou par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou **par tout autre moyen de communication donnant date certaine**.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante-quinze (75) jours**, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;
2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :

	Adresse	Département des Achats Office National des Aéroports Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouasseur
	Boite postale	BP 52, Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouasseur
	E-mail	achats@onda.ma
	Portail des marchés publics	https://www.marchespublics.gov.ma

NB : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir à compter de la date de réception de la lettre d'éviction et au plus tard dans les cinq (05) jours suivants.

Important : Toute correspondance émanant d'un concurrent, sur support papier ou par voie électronique, doit être signée, datée et établie sur papier en-tête précisant notamment, la dénomination/la raison sociale du concurrent ainsi que le nom, le prénom et la qualité de la personne habilitée ayant émis et signé ladite correspondance. A défaut, l'ONDA se réserve le droit de ne pas donner une suite à ladite correspondance.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : Objet de l'appel d'offres
Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA
Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique
<p>C1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date, • Le lieu, • La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation. <p>C2. Les attestations de référence, originales ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations d'importance et de complexité similaires à celles des prestations objet du présent appel d'offres. Chaque attestation précise notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature des prestations ; • Leur montant (supérieur à 4 000 000,00 DHS TVA Comprise) ; • Le nom et la qualité du signataire et son appréciation ; L'année de réalisation (entre 2017 et 2023).
Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif
Aucun dossier additif n'est exigé.
Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique
Aucune offre technique n'est exigée.
Article 13 § 1 : Liste des échantillons
<p>- Un (01) échantillon des prix n° 20 (un élément), 24 et 61 du BDP-DE.</p> <p><u>NB</u> : L'absence de l'échantillon écartera l'offre du concurrent.</p>
Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché
Le seul critère d'attribution, après admission, est l'offre la moins-disante .

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **211-23-AOO**
- Mode de passation : **Appel d'offres Ouvert**
- Objet du marché : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA**

A – Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1)
- N° de patente..... (1)
- N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)
- N° de patente.....(1)
- N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a) À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
 - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT
Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **211-23-AOO** du **vendredi 08 décembre 2023**

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA**, passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent
a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A. Y COMPRIS DROITS DE DOUANES : (en chiffres et en lettres) ;
 - Taux de la T.V.A. : **20%** ;
 - Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;

- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

**Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)**

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)

AO N° : 211-23-AOO

Objet : Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

N°	DESCRIPTION	QUANTITE	UDM	PU Hors TVA EN CHIFFRES (*)	PT Hors TVA EN CHIFFRES
BUREAU ENSEMBLE MANAGER					
1	BUREAU DIRECTEUR	1	U		
2	FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU DIRECTEUR	1	U		
3	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU DIRECTEUR	2	U		
4	TABLE BASSE POUR BUREAU DIRECTEUR	1	U		
5	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU DIRECTEUR	1	U		
6	TABLE DE REUNION POUR BUREAU DIRECTEUR	1	U		
7	FAUTEUILS PRESIDENT POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR	1	U		
8	FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR	6	U		
BUREAU ENSEMBLE ASSISTANTE					
9	BUREAU ASSISTANTE	1	U		
10	FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU ASSISTANTE	1	U		
11	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU ASSISTANTE	2	U		
12	TABLE BASSE POUR BUREAU ASSISTANTE	1	U		
13	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU ASSISTANTE	1	U		
SALON EN CUIR VERITABLE					
14	CANAPE EN CUIR VERITABLE DE 02 PLACES EN CUIR VERITABLE	5	U		
15	CANAPE EN CUIR VERITABLE DE 01 PLACE EN CUIR VERITABLE	5	U		
16	TABLE BASSE POUR SALON	5	U		
17	TABLE DE COIN POUR SALON	5	U		

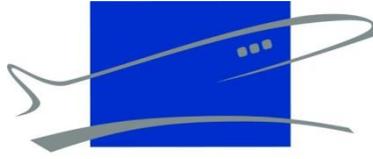
N°	DESCRIPTION	QUANTITE	UDM	PU Hors TVA EN CHIFFRES (*)	PT Hors TVA EN CHIFFRES
SALLE D'ATTENTE					
18	ENSEMBLE SIEGE POUR SALLE D'ATTENTE	1	ENS		
19	TABLE BASSE POUR SALLE D'ATTENTE	2	U		
SALLE D'ARCHIVAGE					
20	SALLE ARCHIVE TYPE A	2	ENS		
21	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR SALLE D'ARCHIVAGE	2	U		
PLATEAU SALLE DE FORMATION REUNION MODULABLES & EQUIPEE					
22	TABLE DE FORMATION EN BOIS MASSIF DE 24 POSITIONS MODULABLE	24	ENS		
23	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR TABLE DE FORMATION	20	U		
24	FAUTEUIL POUR FORMATEUR	4	U		
25	ILOT FORME PYRAMIDE AVEC QUATRES ECRANS	1	ENS		
PORTE MANTEAUX					
26	PORTE MANTEAUX	100	U		
BUREAU ENSEMBLE RESPONSABLE TYPE A					
27	BUREAU POUR RESPONSABLE TYPE A AVEC RETOUR	3	U		
28	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE A	3	U		
29	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE A	6	U		
30	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE A	3	U		
31	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE A	3	U		
BUREAU ENSEMBLE RESPONSABLE TYPE B					
32	BUREAU RESPONSABLE TYPE B AVEC RETOUR	5	U		
33	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE B	5	U		
34	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE B	10	U		

N°	DESCRIPTION	QUANTITE	UDM	PU Hors TVA EN CHIFFRES (*)	PT Hors TVA EN CHIFFRES
35	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE B	5	U		
36	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE B	5	U		
BUREAU ENSEMBLE RESPONSABLE TYPE C					
37	BUREAU RESPONSABLE TYPE C AVEC RETOUR	25	U		
38	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE C	25	U		
39	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE C	50	U		
40	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE C	25	U		
41	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE C	25	U		
PLATEAU BUREAU COLLABORATEUR FORME RUCHE					
42	BUREAU AVEC CAISSON ET PORTE UNITE CENTRAL	50	U		
43	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU COLLABORATEUR FORME RUCHE	50	U		
44	CLOISON DE SEPARATION OPAQUE POUR BUREAU FORME RUCHE	50	U		
45	BIBLIOTHEQUE	50	U		
MOBILIER POUR LE CENTRE MEDICAL					
46	BUREAU POUR MEDECIN	2	U		
47	FAUTEUIL POUR MEDECIN	2	U		
48	FAUTEUIL VISITEURS POUR MEDECIN	2	U		
49	BIBLIOTHEQUE POUR MEDECIN	2	U		
50	LIT MEDICAL HAUT GAMME	2	U		
51	GUERIDON MEDICAL	2	U		
52	NEGATOSCOPE LED EXTRA PLAT	2	U		

N°	DESCRIPTION	QUANTITE	UDM	PU Hors TVA EN CHIFFRES (*)	PT Hors TVA EN CHIFFRES
53	VITRINE MEDICAL	2	U		
54	DIVAN D'EXAMEN EN INOX	2	U		
55	MARCHE PIED MEDICAL	2	U		
56	TABOURET POUR MEDECIN	2	U		
57	TABLE DE CHEVET EN BOIS	2	U		
58	PORTE SERUM	2	U		
59	POUBELLE A PEDALE EN INOX	2	U		
60	PARAVENT MEDICAL EN INOX 3 VOLETS	2	U		
BUREAU COLLABORATEUR INDIVIDUEL					
61	BUREAU AVEC RETOUR ET PORTE UNITE CENTRALE	65	U		
62	FAUTEUIL ERGONOMIQUE	65	U		
63	ARMOIRE METALLIQUE MOYEN FORMAT	65	U		
ARMOIRE METALLIQUE					
64	ARMOIRE METALLIQUE PORTES BATTANTES	50	U		
65	BAHUT EN BOIS	15	U		
66	FAUTEUIL A ROULETTES DOSSIER EN FILET	80	U		
TOTAL HORS TVA Y COMPRIS DROITS DE DOUANES (A)					
DONT MONTANT DROITS DE DOUANE					
TVA 20% (B)					
TOTAL TVA COMPRISE (A+B)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert N° 211-23-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

TABLE DES MATIERES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	4
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	5
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	5
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5
ARTICLE 09 : RESILIATION	5
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	5
ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE	6
ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT	6
ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE	6
ARTICLE 14 : DROITS ET TAXES	6
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	7
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	7
ARTICLE 02 : DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON	7
ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	7
ARTICLE 04 : PENALITES DE RETARD	8
ARTICLE 05 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	8
ARTICLE 06 : MODALITES DE PAIEMENT	8
ARTICLE 07 : NORMES	8
ARTICLE 08 : CONTROLE ET VERIFICATION	8
ARTICLE 09 : RECEPTION PROVISOIRE	9
ARTICLE 10 : DELAI DE GARANTIE	9
ARTICLE 11 : RECEPTION DEFINITIVE	9
ARTICLE 12 : GARANTIE PARTICULIERE	9
ARTICLE 13 : MONTAGE DU MOBILIER DURANT LA PERIODE DE GARANTIE	9
ARTICLE 14 : DOCUMENTATION ET FORMATION	10
ARTICLE 15 : DEFINITION DES PRIX	11

ENTRE :

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A », représenté par sa Directrice Générale, faisant élection de domicile à l'Aéroport Casablanca Mohammed V - Nouasseur.

D'une part

ET :

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de

sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée par _____ en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA**, tel que décrits dans le Chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Les pièces constitutives de l'offre technique ;
- 5) Le CCAG-T.

ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché ; le prestataire déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations.
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations.
- Avoir fait tous calculs et sous détails.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer les prix des prestations.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;
- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat;
- L'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;

- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 06 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA.

Le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA et/ou toute autre personne désignée par lui/elle sont seul(e)s habilité(e)s à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente et la notification au titulaire.

ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 20 du C.C.A.G-T.

ARTICLE 09 : RESILIATION

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du C.C.A.G-T.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain.

ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT

Le titulaire s'engage à présenter le présent marché à la formalité d'enregistrement dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la notification de son approbation conformément à la réglementation en vigueur. L'original du marché enregistré sera conservé par l'Office National Des Aéroports.

ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 14 : DROITS ET TAXES

Les prix du présent marché s'entendent Toutes Taxes Comprises Delivered Duty Paid (TTC DDP).

Le prestataire (Entrepreneur, fournisseur ou prestataire de service) est réputé avoir parfaitement pris connaissance de la législation fiscale en vigueur au Maroc. Par conséquent, il supportera, par défaut, tous les impôts et taxes dont il est redevable au Maroc, y compris la TVA, tous droits de douane, de port ou autres.

L'ONDA prendra en charge le paiement des impôts et taxes à l'importation y compris les droits et accessoires de douane et la TVA à l'importation **figurant sur la fiche de liquidation émise par les services de la douane, hors** les frais de la logistique (Transitaire, emmagasinage et surestaries le cas échéant) qui restent à la charge du prestataire y compris la gestion de la logistique d'importation.

Dans le cas où le Cahier des Prescriptions Spéciales prévoit le paiement par lettre de crédit et le prestataire opterait pour ce mode de paiement, le montant des droits et taxes en question sera déduit du montant du CREDOC.

Si l'ONDA paierait des frais supplémentaires, pour quelle que raison que ce soit, à cause d'un motif imputable au fournisseur, l'ONDA déduira d'office lesdits frais des sommes dues au fournisseur.

Aussi, en cas de déclaration douanière faisant ressortir des montants supérieurs à ceux indiqués au présent Marché, le supplément de droits et taxes de douane résultant de cette différence de déclaration sera à la charge du Fournisseur.

En cas d'augmentation des sommes à valoir pour la couverture des droits de douane et taxes à l'importation, l'ONDA prendra les engagements complémentaires nécessaires pour couvrir lesdites sommes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les prestations de service réalisées pour le compte de l'ONDA par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est la **Direction des Achats et de la Logistique**.

ARTICLE 02 : DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à **trois (03) mois** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

Les fournitures doivent être livrées, montées et mises en service au nouveau centre de la direction des systèmes d'information situé à l'aéropôle de l'aéroport Casablanca Mohammed V, **à l'exception des articles n° 14, 15, 16, 17, 61, 62, 63, 64, 65 et 66 du BDP-DE**, qui doivent être livrés au Magasin Central de l'ONDA sis aux moyens généraux à proximité de l'Aéroport Casablanca Mohammed V.

Les livraisons partielles sont autorisées à l'intérieur du délai précité. Dans ce cas, la date de la dernière livraison sera prise en compte pour le calcul du délai global de livraison.

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bon de livraison établi en trois (3) exemplaires. Ce document doit indiquer, notamment :

1. La date de livraison ;
2. La référence et l'objet du marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des fournitures livrées (N° de l'article, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées.....etc.).

NB : Ce bon de livraison doit être accompagné :

- 1- D'un bulletin détaillé par article et chaque article détaillé par composante.
- 2- De Certificat (s) d'origine et de garantie du fabricant requis à la livraison pour les articles n° 7 et 22 du BDP-DE.

ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3%)** du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T.

b) Retenue de garantie : Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent contenir la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 04 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le prestataire d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard.

1-En cas de retard dans l'exécution des travaux : Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **huit pour Cent (8 %)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT.

2-En cas de retard dans la remise des documents ou rapports ou pour défaut de réalisation de certaines de ses obligations : Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **deux pour Cent (2 %)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 05 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **fourniture** dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 06 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché, après la réception provisoire, en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de réception provisoire des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Les paiements partiels ne sont pas autorisés.

ARTICLE 07 : NORMES

Les fournitures livrées en exécution du présent marché doivent être conformes aux normes Marocaines ou autres normes applicables au Maroc en vertu d'accords internationaux fixées aux prescriptions et spécifications techniques du présent marché ou à des normes internationales en cas d'absence desdites normes.

ARTICLE 08 : CONTROLE ET VERIFICATION

Le Maître d'ouvrage aura le droit de contrôler et/ou d'essayer les fournitures pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des fournitures contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse. Le fournisseur devra alors remplacer les fournitures refusées

sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA et sans pour autant dépasser le délai contractuel.

Le droit du maître d'ouvrage de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et le maître d'ouvrage n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le titulaire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 09 : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire des fournitures sera effectuée conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 10 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de la réception provisoire. Durant la période de garantie, l'Entrepreneur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 11 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive des fournitures sera prononcée **douze (12) mois** après la date de la réception provisoire conformément aux dispositions définies par l'article 76 du CCAGT.

ARTICLE 12 : GARANTIE PARTICULIERE

Le titulaire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le titulaire garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications de l'ONDA) ou à tout acte ou omission du titulaire, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

L'ONDA notifiera au titulaire par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie.

A la réception d'une telle notification, le titulaire remplacera les fournitures non conformes sans frais pour l'ONDA dans **un délai de 10 jours ouvrables** à compter du lendemain de la notification.

Si le titulaire, après notification, manque à se conformer à la notification de l'ONDA, dans le délai précité, ce dernier applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du titulaire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le titulaire en application des clauses du marché.

ARTICLE 13 : MONTAGE DU MOBILIER DURANT LA PERIODE DE GARANTIE

Durant la période de garantie des articles n° 14, 15, 16, 17, 61, 62, 63, 64, 65 et 66 du BDP-DE, le titulaire prend à sa charge le chargement du mobilier du lieu d'entreposage et le montage au niveau de l'ensemble des sites de l'ONDA qui sera effectué pour une fréquence moyenne de **deux (02) fois par mois** et à chaque fois que les besoins s'en font sentir à la demande du maître d'ouvrage.

Le titulaire du marché est tenu d'intervenir dans les **72 heures** qui suivent la réception de la demande de l'ONDA, par mail.

A défaut, le maître d'ouvrage applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du titulaire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le titulaire en application des clauses du marché.

ARTICLE 14 : DOCUMENTATION ET FORMATION

Documentation :

Le titulaire du marché doit fournir, à la livraison du mobilier, une notice de montage rédigée en langue française, sous format papier et électronique (CD). La notice doit comporter au minimum :

1. Une vue d'ensemble du mobilier ;
2. Une identification ainsi que le nombre d'exemplaire de chaque élément/composant (quincaillerie, panneaux, colle, etc.) : Obligatoire pour contrôler la livraison ;
3. L'outillage nécessaire pour réaliser le montage ;
4. Le nombre de personnes nécessaires au montage.
5. La chronologie et la représentation des phases de montage ;

Chaque phase de montage doit :

1. Représenter l'élément à monter dans la position réelle de montage ;
2. Comporter des vues de détails (zooms) pour faciliter la compréhension (assemblage, positionnement, réglage, etc.), si nécessaire ;
3. Indiquer la quincaillerie à utiliser, préalablement identifiée, le cas échéant ;
4. Indiquer les conseils de réglages/mises à niveau, le cas échéant.

Dans le cas où le mobilier est destiné à être fixé à un support, la notice de montage doit comporter les indications nécessaires pour permettre la fixation du mobilier. Ainsi que, le nombre de personnes indispensables pour les opérations de fixation et l'outillage nécessaire à ce travail.

Lorsque le montage nécessite un perçage par la personne qui monte le mobilier, les repères de perçage doivent être clairement indiqués et matérialisés si nécessaire par un gabarit à l'échelle 1/1.

Préconisations :

- Il convient de mettre le moins de texte possible dans la notice.
- Il convient de mettre, si nécessaire, la dimension des pièces détachées pour faciliter l'identification de celles-ci lors de la livraison ;
- Il convient de distinguer et identifier les outillages fournis des outillages non fournis.
- Il convient de communiquer l'espace nécessaire pour la réalisation du montage.
- Il convient d'identifier dans la notice de montage la référence du colis contenant les quincailleries dans le cas d'un mobilier multi-colis.

Formation :

Le prestataire doit assurer au profit de (03) trois agents de l'ONDA, une formation de cinq (05) jours comportant des modules théoriques et pratiques sur site traitant sur le montage, l'entretien et la maintenance du mobilier objet du présent marché.

Le prestataire est tenu de fournir en double exemplaire, une attestation de formation et/ou qualification, les supports écrit et informatique de cette formation.

ARTICLE 15 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAG-T.

Les prix comprennent les frais de montage, d'installation et de la mise en service pour l'ensemble du mobilier et des équipements.

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
BUREAU ENSEMBLE MANAGER		
1	BUREAU DIRECTEUR	<p>BUREAU DIRECTEUR Le bureau présidentiel est équipé de moteurs électriques, vous permettant d'ajuster sans effort la hauteur du bureau de 73cm à 115cm, Bureau assis debout Plateau en bois épaisseur 30mm poser d'un coté sur pied de hauteur variable et d'autre coté sur un meuble retour Chargement sans fil intégré et lumières LED alimentation dissimulée précâblée, VGA, RJ45 et un passe-fil Dimensions : 255*220*(73-115)cm</p>
2	FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU DIRECTEUR Chaise à dossier haut revêtement en cuir véritable, Il est doté du mécanisme italien d'inclinaison synchronisée (ST) , permettant une inclinaison confortable verrouillable sur 4 positions. La chaise offre également un appui-tête profilé à double rembourrage pour plus de confort. Cadre interne en mousse moulée renforcée en acier Vérin à gaz réglable en hauteur de classe 3 Base 5 étoiles en acier et aluminium poli Roulettes silencieuses renforcées en PU Dimensions : L65 x P70, H120cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
3	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU DIRECTEUR Chaise à dossier moyen revêtement en cuir véritable, Il est doté du mécanisme italien d'inclinaison synchronisée (ST) , permettant une inclinaison confortable verrouillable sur 4 positions. La chaise offre également un appui-tête profilé à double rembourrage pour plus de confort. Cadre interne en mousse moulée renforcée en acier Vérin à gaz réglable en hauteur de classe 3 Base 5 étoiles en acier et aluminium poli Roulettes silencieuses renforcées en PU Dimensions :</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		L65 x P70 xH102 cm couleur au choix du maitre d'ouvrage
4	TABLE BASSE POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>TABLE BASSE POUR BUREAU DIRECTEUR Table basse avec plateau Rock se compose de trois tables Comprenant un tiroir, un rail coulissant DTC Matériau : placage + dessus en pierre frittée Finition alternative : placage de noyer américain CY07 Table centrale 1 : L61 x P77, H30 cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
5	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU DIRECTEUR Rangement mural, parti basse se compose de trois portes coulissantes en bois mélaminé avec poigné et fermeture à clé parti haute se forme de trois niveaux ouvertes deux étagères au milieu formant trois niches sur toute la largeur équipé par lumières LED à capteur et une télécommande sans fil pour plus de commodité. Dimensions: L240 x P40 x H200cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
6	TABLE DE REUNION POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>TABLE DE REUNION POUR BUREAU DIRECTEUR Table de réunion : même finition que le bureau Plateau en bois mélaminé épaisseur 38mm Le pied en panneau de bois angulaire et le panneau de fond ajoutent à son attrait esthétique, créant un mélange harmonieux de style et de fonctionnalité. Matériau de la table : MFC (panneaux de particules mélaminés) Gestion des câbles : 2 alimentations, 2 données Dimensions de la table : L240x P110 x H75 cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
7	FAUTEUILS PRESIDENT POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR	<p>FAUTEUILS PRESIDENT POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR Chaise à dossier haut revêtement en cuir véritable, Il est doté du mécanisme italien d'inclinaison synchronisée (ST) , permettant une inclinaison confortable verrouillable sur 4 positions. La chaise offre également un appui-tête profilé à double rembourrage pour plus de confort. Cadre interne en mousse moulée renforcée en acier Vérin à gaz réglable en hauteur de classe 3 Base 5 étoiles en acier et aluminium poli Roulettes silencieuses renforcées en PU Dimensions : L65 x P70, H120cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
8	FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR	<p>FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR Chaise à dossier moyen revêtement en cuir véritable, Il est doté du mécanisme italien d'inclinaison synchronisée (ST) , permettant une inclinaison confortable verrouillable sur 4 positions. La chaise offre également un appui-tête profilé à double rembourrage pour plus de confort. Cadre interne en mousse moulée renforcée en acier Vérin à gaz réglable en hauteur de classe 3 Base 5 étoiles en acier et aluminium poli Roulettes silencieuses renforcées en PU Dimensions : L65 x P70 xH102 cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
BUREAU ENSEMBLE ASSISTANTE		
9	BUREAU ASSISTANTE	<p>BUREAU ASSISTANTE finition mélaminé effet ébénisterie, Dimension minimale de 180Lx80Px74H cm. Plan de travail d'épaisseur 38mm. Les chants ABS sont de 2mm d'épaisseur. Le plateau est supporté par deux traverses métalliques de haute résistance. Piètement métallique habillé en bois mélaminé Meuble retour porteur composé de 3 portes battantes avec 1 étagère et 3 tiroirs. Dimensions 180Lx62.5Px56.7H cm. Serrures de fermeture des tiroirs. L'assemblage du plan de travail et des piètements se fait par une plaque métallique de 3cm de hauteur couleur alu servant à renforcer la liaison entre le plateau et les piètements. Les piètements et le meuble sont posés sur des patins réglables Voile de fond d'une épaisseur minimale de 18 mm de même finition que le bureau Electrification par un top Access au niveau du plan de travail, goulotte métallique sous le plan de travail et colonne vertébrale pour remonter le câblage. Toutes les pièces métalliques sont peintes à la peinture époxy couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
10	FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU ASSISTANTE	<p>FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU ASSISTANTE Fauteuil à haut dossier en simili cuir noir Dossier en mousse moulée injectée de haute densité muni d'une coque de protection en PVC Assise en mousse moulée de 50 mm d'épaisseur vissée sur une coque de protection en PVC Mécanisme synchrone avec réglage du dossier sur 3 positions et un système de translation d'assise</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>permettant l'ajustement en profondeur de l'assise Le dossier est doté d'un mécanisme interne permettant son réglage en hauteur sur 5 niveaux Accoudoirs en forme T réglables en hauteur fabriqués en PVC souple Socle en branches en nylon diam 680 mm Dimensions : Largeur assise 500 mm Profondeur Assise 480-520mm Largeur dossier 460 mm Hauteur dossier 560-610mm Tête fixée au dossier avec mécanisme de glissade permettant le réglage de la tête en hauteur</p>
11	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU ASSISTANTE	<p>FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU ASSISTANTE Fauteuil à haut dossier en simili cuir noir Dossier en mousse moulée injectée de haute densité muni d'une coque de protection en PVC Assise en mousse moulée de 50 mm d'épaisseur vissée sur une coque de protection en PVC Mécanisme synchrone avec réglage du dossier sur 3 positions et un système de translation d'assise permettant l'ajustement en profondeur de l'assise Le dossier est doté d'un mécanisme interne permettant son réglage en hauteur sur 5 niveaux Accoudoirs en forme T réglables en hauteur fabriqués en PVC souple Socle en branches en nylon diam 680 mm Dimensions : Largeur assise 500 mm Profondeur Assise 480-520mm Largeur dossier 460 mm Hauteur dossier 560-610mm</p>
12	TABLE BASSE POUR BUREAU ASSISTANTE	<p>TABLE BASSE POUR BUREAU ASSISTANTE table basse en bois mélaminé même finition que le bureau table en forme "C" inversé munie de régulateurs pour mise à niveau couleur au choix du maître d'ouvrage Dimensions : L 60*P60*H42</p>
13	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU ASSISTANTE	<p>BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU ASSISTANTE Bibliothèque en bois mélaminé à portes pivotantes épaisseur 19mm même finition que le bureau pour assistante 4 portes battantes indépendantes verrouillables Tablettes ouvertes à 2 niveaux au centre de la crédence Fabriqué à partir de panneaux de bois écologiques de la plus haute qualité Dimensions - L180 x P40, H100cm couleur au choix du maître d'ouvrage</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
SALON EN CUIR VERITABLE		
14	CANAPE EN CUIR VERITABLE DE 02 PLACES	<p>CANAPE EN CUIR VERITABLE DE 02 PLACES canapé 2 places en cuir véritable. La structure est en bois massif avec les plans en bois aggloméré. Les rembourrages sont en résine expansée indéformable à densité différenciée et recouverts d'une fibre de résine souple qui en augmente le confort. Assise et dossier en mousse d'une densité de 30g/L, l'ensemble est revêtu en véritable cuir. Les piétements sont en tube d'acier avec finition chromée. dimensions: largeur: 214cm profondeur: 80cm hauteur hors tout: 99cm hauteur d'assise: 44cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
15	CANAPE EN CUIR VERITABLE DE 01 PLACE	<p>CANAPE EN CUIR VERITABLE DE 01 PLACE canapé 1 place en cuir véritable. La structure est en bois massif avec les plans en bois aggloméré. Les rembourrages sont en résine expansée indéformable à densité différenciée et recouverts d'une fibre de résine souple qui en augmente le confort. Assise et dossier en mousse d'une densité de 30g/L, l'ensemble est revêtu en véritable cuir. Les piétements sont en tube d'acier avec finition chromée. dimensions: largeur: 100cm profondeur: 80cm hauteur hors tout: 99cm hauteur d'assise: 44cm couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
16	TABLE BASSE POUR SALON EN CUIR VERITABLE	<p>TABLE BASSE POUR SALON EN CUIR VERITABLE Table basse en bois mélaminé épaisseur 19mm structure en tube inox dimensions 80X60X45cm LXPXH couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
17	TABLE DE COIN POUR SALON EN CUIR VERITABLE	<p>TABLE DE COIN POUR SALON EN CUIR VERITABLE Table basse en bois mélaminé épaisseur 19mm structure en tube inox dimensions 45X45X60cm LXPXH couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
SALLE D'ATTENTE		
18	ENSEMBLE SIEGE POUR SALLE D'ATTENTE	<p>ENSEMBLE SIEGE POUR SALLE D'ATTENTE Ensemble de 6 poufs de salon modulaires en tissu pour plus de confort et de soutien la mousse haute densité chaque élément contient prise chargeur couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
19	TABLE BASSE POUR SALLE D'ATTENTE	TABLE BASSE POUR SALLE D'ATTENTE table basse en bois massif vernis plateau rond épaisseur 25mm diamètre 45cm piètement en métal couleur au choix du maître d'ouvrage
SALLE D'ARCHIVAGE		
20	SALLE ARCHIVE TYPE A	SALLE ARCHIVE TYPE A salle archive se compose de neuf rayonnages métalliques Le rayonnage doit être de type solide et sécurisé et ne nécessite pas des attachements ou des points de fixation pour rester posé indépendant. Structure métallique : en acier avec traitement anti corrosion avec cornières fixées au fond et aux parois sur les quelles sont fixées les tablettes. L'unité de rayonnage se compose de quatre éléments : Paroi-tablettes – montants – socles. Paroi et montants : Panneaux en tôle d'acier de 1,4 mm d'épaisseur (ST12). Les panneaux d'acier sont en construction monobloc et soudés en deux panneaux (un pour l'extérieur et l'autre pour l'intérieur), chaque module est structuré par les deux parties, un renforcement intérieur fabriqué en tôle d'acier de 1,4 mm d'épaisseur et un blocage en tige d'acier de 10mm de diamètre. L'intérieur du panneau à une armature en tôle d'acier (oméga) de 1,0 mm d'épaisseur. Les panneaux sont perforés de façon à appliquer des paramètres esthétiques et fonctionnels, car ils permettent aussi l'application des casiers et des accessoires. Tablettes : La pièce de support des tablettes est fabriquée de tôle galvanisée et sa position est variable. Les tablettes sont en tôle ST12 de 0,8 mm d'épaisseur et ont en dessous un renforcement oméga (1000mm, 1100mm). Inclus 6 étagères en totalité. Equipé de serres livres en tube d'acier accrochés en dessous des tablettes pour meilleur optimisation des espaces de rangements. Les panneaux sont multifonctionnels et esthétique, en format de T de 30mm de largeur et 12mm d'épaisseur. Socles antidérapants. Dimensions : Hauteur : 2040mm Profondeur : 350mm Largeur : 890mm.
21	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR SALLE D'ARCHIVAGE	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR SALLE D'ARCHIVAGE Assise En mousse moulée haute densité avec réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz, avec coque de protection en polyamide ou Polyuréthane, Revêtue en tissu à haute résistance anti feu classe M1 ou équivalent, Réglage assise de 450 à 500

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		mm Dimension (LxP mm)500x480 mm Dossier avec Cadre en PVC ou Polyuréthane ou polyamide, Avec soutien lombaire, épousant la forme du bas du dos ; en Filet-maille, de dimension (HXL mm):570 x480 mm Accoudoirs réglables en hauteur avec manchette en PVC souple Type de mécanisme Synchrone avec blocage à la position désirée avec réglage de tension Piètement en 5 branches en PVC sur roulettes double galets pour sol dur
PLATEAU SALLE DE FORMATION REUNION MODULABLES & EQUIPEE		
22	TABLE DE FORMATION EN BOIS MASSIF DE 24 POSITIONS MODULABLE	TABLE DE FORMATION EN BOIS MASSIF DE 24 POSITIONS MODULABLE Plateau en bois massif épaisseur 40mm poser sur deux pieds en bois massif même épaisseur et même finition que le plateau voile de fond même hauteur que les pieds muni des régulateur pour mise à niveau position de dimensions 80 X 90 X 80cm L X P X H; chaque position contient passe câble (VGA; prise électricité; RJ45) et d'un système écran escamotable 17" tactile; Bluetooth avec micro, caméra et télécommande dans un cache en bois ouvrable voile avec motif arabesque Coin 45° pour table de réunion de dimensions 90 X 90 X80cm L X P X H Plateau en bois massif épaisseur 40mm poser sur deux pieds en bois massif même épaisseur et même finition que le plateau couleur au choix du maitre d'ouvrage
23	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR TABLE DE FORMATION	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR TABLE DE FORMATION Chaise de bureau design intemporel, lignes claires, très légères cadre en pvc avec tissu maillé de haute qualité sur le dossier et l'assise Très confortable même en position assise prolongée mécanisme à bascule intégré 5 branche aluminium et Roues d'un diamètre de 65 mm pour surfaces molles (par exemple tapis) avec accoudoirs intégrés et suspendus au dossier dimensions: Largeur d'assise : 48 cm Profondeur d'assise : 46 cm Hauteur d'assise : 42 - 54 cm Hauteur totale : 97 - 109 cm Largeur totale : 66 cm Profondeur totale : 68 cm

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
24	FAUTEUIL POUR FORMATEUR	<p>FAUTEUIL POUR FORMATEUR Fauteuil ergonomique haut dossier avec tête à tige tapissée Tête à tige réglable en hauteur et inclinaison verticale sur différents angles Dossier haut en mèche avec deux barres centrales de renfort en aluminium liées à un renfort central en tube rond diam 4 cm en aluminium et d'une largeur de 16 cm minimum Le dossier est doté d'un soutien lombaire 2D ajustable en hauteur et en profondeur via un bouton tournant logé au milieu du tube rond Assise en mousse moulée de forme galbée avec coque de protection en pvc , réglable en profondeur deux boutons de réglage sont fixés directement au coussin d'assise pour régler la hauteur de l'assise et la position du dossier Accoudoirs 5D avec 3 boutons de réglage : réglage avant et arrière, réglage haut et bas, réglage de la rotation gauche et droite, réglage de la largeur. L'ensemble de l'accoudoir est réglable en largeur. Mécanisme synchrone avec réglage de dossier sur 4 positions avec Commandes périphériques par câble Branche en aluminium sur roulettes Dimensions : Tête à tige largeur 310 mm Hauteur 155 mm Dossier largeur 510 mm Hauteur 600 mm Assise largeur 510 mm profondeur 500-550 mm</p>
25	ILOT FORME PYRAMIDE AVEC QUATRE ECRANS	<p>ILOT FORME PYRAMIDE AVEC QUATRE ECRANS Ilot séparé forme pyramide en bois massif même finition que la table de formation de dimensions 200 X 200 X 60cm L X P X H chaque élément muni de régulateurs de mise à niveau équipé de quatre systèmes d'écrans d'affichage escamotable 43" avec mécanisme automatique coulissant pour l'encastrement des écrans dans l'ilot couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
PORTE MANTEAUX		
26	PORTE MANTEAUX	<p>Porte Manteau Porte manteau à structure métallique avec socle rond en polypropylène stable avec 10 embouts en polypropylène démontable couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
BUREAU ENSEMBLE RESPONSABLE TYPE A		

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
27	BUREAU POUR RESPONSABLE TYPE A AVEC RETOUR	<p>BUREAU POUR RESPONSABLE TYPE A</p> <p>Un bureau de direction 2500*2000*760 mm composé de :</p> <p>Un plan de travail épaisseur 54 mm avec quatre bords concaves et un retrait dans la partie utilisateur. Le plan de travail est d'une forme ergonomique avec des coins arrondis et un sous-main en cuir écologique. le plan de travail est également équipé d'une trappe en aluminium permettant la sortie de câbles sur une longueur de 1 mètre.</p> <p>Dimension plan de travail 2400* 1000 mm</p> <p>Deux piétements en métal d'épaisseur 40 mm avec un cache central en verre trempé 8 mm la dimension de chaque piètement est de 340 mm largeur 300 mm</p> <p>Un retour lié au plan de travail avec coins arrondis, le fond et les parois du meuble retour sont liés à travers des jonctions en mdf laqué. Le meuble retour est équipé de 2 tiroirs avec serrure à code et 3 portes battantes. Dimension du retour 2000* 600* 615 mm</p> <p>Un voile de fond en verre trempé 8 mm d'épaisseur dimension 1400 mm 400 mm</p> <p>couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
28	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE A	<p>FAUTEUIL ERGONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauteuil pivotant basculant et tournant, avec dossier encadré par une coque en polypropylène noir avec têtière • Dossier en filet résille 100 % polyester avec renfort lombaire ajustable en hauteur manuellement • Assise large en mousse indéformable densité 50 kg/m³ • Dossier et assise liés par deux bras en aluminium moulé • Mécanisme d'inclinaison (de 90 à 130°) • Blocable sur plusieurs positions avec sécurité anti-retour • Accoudoirs en aluminium moulé réglables avec manchette en polyuréthane souple • Un axe de pivot en acier • Piètement très résistant chromé en aluminium moulé équipé des roulettes • Dimensions : <ul style="list-style-type: none"> o Largeur : 65 cm +/- 2 cm o Profondeur : 62-64 +/- 2 cm o Hauteur : 104-130 cm +/- 2 cm

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
29	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE A	<p>FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE A Fauteuil visiteur Haut dossier sur luge : Carcasse double coque en filet résille de qualité résistante assise revêtu en tissu couleur noir Accoudoirs à structure chromé masqué en pvc de qualité résistante Piétements sur luge chromé. L'assise et dossier menus de coque protection en pvc. Finition en similicuir.</p>
30	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE A	<p>TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE A Table basse sous forme de « O » même finition que le bureau en bois mélamine, d'épaisseur 25 mm avec double socle en bois de dimension : 600*600*450mm. couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
31	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE A	<p>BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE A armoire de rangement haute prestigieuse au fini MFC (panneaux de particules mélaminés). L'armoire est dotée d'un verre trempé avec un cadre en alliage d'aluminium, d'un cintre pliable, d'une porte en verre peint en noir et de rails coulissants de haute technologie à 3 sections pour une fonctionnalité accrue. Dimensions : L240 x P40, H200cm couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
BUREAU ENSEMBLE RESPONSABLE TYPE B		
32	BUREAU RESPONSABLE TYPE B AVEC RETOUR	<p>BUREAU RESPONSABLE TYPE B Un bureau de direction 1800*1600*760 mm composé de : Un plan de travail double épaisseur 42 mm avec quatre bords concaves. Le plan de travail est d'une forme ergonomique avec des coins arrondis. le plan de travail est également équipé d'une trappe arrondie en aluminium verticale permettant la sortie de câbles dim 400*62 mm . Dimension plan de travail 1600*800 mm Un piétement en bois d'une épaisseur de 42 mm Un retour lié au plan de travail avec coins arrondis, le fond et les parois du meuble retour sont liés à travers des jonctions en mdf laqué. Le meuble retour est équipé de 1 tiroir et 1 porte battante et une niche centrale avec deux espaces de rangement. Dimension du retour 1600*450 mm couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
33	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE B	<p>FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE B Fauteuil à haut dossier en simili cuir noir Dossier en mousse moulée injectée de haute densité muni d'une coque de protection en PVC Assise en mousse moulée de 50 mm d'épaisseur vissée</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>sur une coque de protection en PVC Mécanisme synchrone avec réglage du dossier sur 3 positions et un système de translation d'assise permettant l'ajustement en profondeur de l'assise Le dossier est doté d'un mécanisme interne permettant son réglage en hauteur sur 5 niveaux Accoudoirs en forme T réglables en hauteur fabriqués en PVC souple Socle en branches en nylon diam 680 mm Dimensions : Largeur assise 500 mm Profondeur Assise 480-520mm Largeur dossier 460 mm Hauteur dossier 560-610mm Tête fixée au dossier avec mécanisme de glissade permettant le réglage de la tête en hauteur couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
34	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE B	<p>FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE B Fauteuil à haut dossier en simili cuir noir Dossier en mousse moulée injectée de haute densité muni d'une coque de protection en PVC Assise en mousse moulée de 50 mm d'épaisseur vissée sur une coque de protection en PVC Mécanisme synchrone avec réglage du dossier sur 3 positions et un système de translation d'assise permettant l'ajustement en profondeur de l'assise Le dossier est doté d'un mécanisme interne permettant son réglage en hauteur sur 5 niveaux Accoudoirs en forme T réglables en hauteur fabriqués en PVC souple Socle en branches en nylon diam 680 mm Dimensions : Largeur assise 500 mm Profondeur Assise 480-520mm Largeur dossier 460 mm Hauteur dossier 560-610mm couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
35	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE B	<p>TABLE BASSE Table basse sous forme de « O » même finition que le bureau en bois mélamine, d'épaisseur 25 mm avec double socle en bois de dimension : 600*600*450mm. couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
36	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE B	<p>BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE B Bibliothèque en bois mélaminé à portes pivotantes épaisseur 19mm même finition que le bureau type "B" 4 portes battantes indépendantes verrouillables Tablettes ouvertes à 2 niveaux au centre de la crédence Fabriqué à partir de panneaux de bois écologiques de la plus haute qualité</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		Dimensions - L180 x P40, H100cm couleur au choix du maitre d'ouvrage
BUREAU ENSEMBLE RESPONSABLE TYPE C		
37	BUREAU RESPONSABLE TYPE C AVEC RETOUR	<p>BUREAU RESPONSABLE TYPE C Bureau en bois mélaminé plateau épaisseur 25mm poser d'un coté sur piètement métallique sous forme de "V" inversé et d'autre coté sur meuble retour composé de 1 tiroir , 1 porte battante et trois niches dimensions : 180*160*75cm LXPXH Modules complémentaires : colonne montante de câble en acier, boîte de câbles de gestion de fil noir ou blanc Structures et poutres en acier avec revêtement en poudre époxy couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
38	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE C	<p>FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE C Fauteuil ergonomique avec réglage lombaire 2D (hauteur et profondeur) à travers 2 manettes fixées sur le dossier. Assise en mousse moulée avec une coque de protection réglable en profondeur Mécanisme synchrone avec 3 positions de réglage Accoudoirs souples réglables en hauteur Dimensions : Dossier largeur 480 mm Hauteur 710 mm Assise largeur 500 mm profondeur 490 mm Branche en PVC noir sur roulettes Dossier en finition résille couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
39	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE C	<p>FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE C Assise En mousse moulée haute densité avec réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz, avec coque de protection en polyamide ou Polyuréthane, Revêtue en tissu à haute résistance anti feu classe M1 ou équivalent, Réglage assise de 450 à 500 mm Dimension (LxP mm)500x480 mm Dossier avec Cadre en PVC ou Polyuréthane ou polyamide, Avec soutien lombaire, épousant la forme du bas du dos ; en Filet-maille, de dimension (HXL mm):570 x480 mm Accoudoirs réglables en hauteur avec manchette en PVC souple Type de mécanisme Synchrone avec blocage à la position désirée avec réglage de tension</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		Piètement en 5 branches en PVC sur roulettes double galets pour sol dur
40	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE C	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE C Table basse sous forme de « O » même finition que le bureau en bois mélamine, d'épaisseur 25 mm avec double socle en bois de dimension : 600*600*450mm. couleur au choix du maître d'ouvrage couleur au choix du maître d'ouvrage
41	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE C	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE C Bibliothèque en bois mélaminé à portes pivotantes épaisseur 19mm même finition que le bureau type "c" 2 portes battantes indépendantes verrouillables Tablettes ouvertes à 2 niveaux au centre de la crédence Fabriqué à partir de panneaux de bois écologiques de la plus haute qualité Dimensions - L160 x P40, H80 cm couleur au choix du maître d'ouvrage
PLATEAU BUREAU COLLABORATEUR FORME RUCHE		
42	BUREAU AVEC CAISSON ET PORTE UNITE CENTRAL	BUREAU AVEC CAISSON ET PORTE UNITE CENTRAL Un élément open space, offrant une intimité acoustique et visuelle dans les espaces ouverts tout en améliorant le confort et l'efficacité. Les panneaux prennent également en charge l'organisation interne des câbles pour un espace de travail bien rangé. Épaisseur du panneau : 28 mm dimensions 140x80cm ou 160x80 selon le besoin du maître d'ouvrage d'un côté poser sur piètement métallique carré de 50x50mm en forme "U" inversé et d'autre côté intégré dans un meuble armoire formant une séparation se compose d'une porte à clé et trois tiroirs à fermeture centralisé et un ensemble des niches Accès au chemin de câbles de gestion des câbles : ouvrez le chemin de câbles ou fermez-le au niveau du sol ou au-dessus du niveau du bureau. Finition du cadre en aluminium ou acier Gestion des fils Fliptop. meuble support plateau tout en épaisseur 25mm sauf les portes et les faces tiroirs en bois mélaminé poser sur huit régulateurs pour la stabilisation du meuble de dimensions: hauteur 160cm, profondeur 40cm, largeur 140cm ou 160cm selon le besoin du maître d'ouvrage le bureau et le meuble peut réunir deux, trois ou quatre élément formant un open space selon le besoin du maître d'ouvrage couleur au choix du maître d'ouvrage

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
43	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU COLLABORATEUR FORME RUCHE	<p>FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU COLLABORATEUR FORME RUCHE</p> <p>Assise En mousse moulée haute densité avec réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz, avec coque de protection en polyamide ou Polyuréthane, Revêtue en tissu à haute résistance anti feu classe M1 ou équivalent, Réglage assise de 450 à 500 mm</p> <p>Dimension (LxP mm)500x480 mm</p> <p>Dossier avec Cadre en PVC ou Polyuréthane ou polyamide, Avec soutien lombaire, épousant la forme du bas du dos ; en Filet-maille, de dimension (HXL mm):570 x480 mm</p> <p>Accoudoirs réglables en hauteur avec manchette en PVC souple</p> <p>Type de mécanisme Synchrone avec blocage à la position désirée avec réglage de tension</p> <p>Piètement en 5 branches en PVC sur roulettes double galets pour sol dur</p>
44	CLOISON DE SEPARATION OPAQUE POUR BUREAU FORME RUCHE	<p>CLOISON DE SEPARATION OPAQUE POUR BUREAU FORME RUCHE</p> <p>séparation en bois habillé en tissu avec supports de fixation sur plateau ou deux de dimensions 140 ou 160cm X 40cm</p> <p>couleur et dimensions au choix du maitre d'ouvrage</p>
45	BIBLIOTHEQUE	<p>BIBLIOTHEQUE</p> <p>Armoire en bois mélaminé tout en épaisseur 25mm sauf les portes poser sur huit régulateurs pour la stabilisation du meuble de dimensions:</p> <p>hauteur 160cm, profondeur 40cm, largeur 140cm ou 160cm selon le besoin du maitre d'ouvrage</p> <p>parti basse se compose de quatre portes battantes avec fermeture a clé et parti haute formant des niches</p> <p>couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
MOBILIER POUR LE CENTRE MEDICAL		
46	BUREAU POUR MEDECIN	<p>BUREAU POUR MEDECIN</p> <p>Bureau en bois mélaminé plateau épaisseur 25mm poser d'un coté sur piètement métallique sous forme de "V" inversé et d'autre coté sur meuble retour composé de 1 tiroir , 1 porte battante et trois niches</p> <p>dimensions : 180*160*75cm LXPXH</p> <p>Modules complémentaires : colonne montante de câble en acier, boîte de câbles de gestion de fil noir ou blanc</p> <p>Structures et poutres en acier avec revêtement en poudre époxy</p> <p>couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
47	FAUTEUIL POUR MEDECIN	<p>FAUTEUIL POUR MEDECIN</p> <p>le maillage de haute qualité sur l'assise et le dossier augmente le confort et l'hygiène de l'assise, évite la surchauffe des parties du corps en contact, mécanisme synchrone avec possibilité de changer en continu l'angle de l'assise et du dossier</p> <p>ajuster la rigidité du mécanisme en fonction du poids corporel de l'utilisateur, accoudoirs réglables en hauteur et en angle</p> <p>appui-tête pivotant - pour un confort accru</p> <p>réglage de la profondeur du siège</p> <p>réglage de la hauteur du dossier grâce au système haut-bas, de l'appui-tête et de la hauteur hors tout accessible et facile à contrôler avec des tiges Bowden en aluminium poli, les roues de plus grand diamètre (60 mm) réduisent la résistance au roulement</p> <p>Dimensions:</p> <p>hauteur 112-132cm</p> <p>largeur hors tout 67cm</p> <p>largeur dossier 50cm</p> <p>profondeur hors tout 72cm</p> <p>profondeur réglable 48-54</p> <p>hauteur d'assise du sol 40-49</p>
48	FAUTEUIL VISITEURS POUR MEDECIN	<p>FAUTEUIL VISITEURS POUR MEDECIN</p> <p>Assise En mousse moulée haute densité avec réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz, avec coque de protection en polyamide ou Polyuréthane, Revêtue en tissu à haute résistance anti feu classe M1 ou équivalent, Réglage assise de 450 à 500 mm</p> <p>Dimension (LxP mm)500x480 mm</p> <p>Dossier avec Cadre en PVC ou Polyuréthane ou polyamide, Avec soutien lombaire, épousant la forme du bas du dos ; en Filet-maille, de dimension (HXL mm):570 x480 mm</p> <p>Accoudoirs réglables en hauteur avec manchette en PVC souple</p> <p>Type de mécanisme Synchrone avec blocage à la position désirée avec réglage de tension</p> <p>Piètement en 5 branches en PVC sur roulettes double galets pour sol dur</p>
49	BIBLIOTHEQUE POUR MEDECIN	<p>BIBLIOTHEQUE POUR MEDECIN</p> <p>Bibliothèque en bois mélaminé épaisseur 19mm</p> <p>dimensions: 160X40X80 LXPXH</p> <p>meuble a deux portes a l'extrémité fermeture a clé avec serrure et poignés en aluminium et deux niches muni de régulateurs pour mise à niveau</p> <p>couleur blanc</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
50	LIT MEDICAL HAUT GAMME	<p>LIT MEDICAL HAUT GAMME Chariot brancard automatique avec support sérum. Les pieds se plient automatiquement sous le brancard lors du chargement dans le véhicule. Équipé d'un mécanisme de verrouillage en position Chariot brancard livré avec un matelas, des sangles de maintien, des rails latéraux et des dispositifs de fixation. Dossier est réglable, pliage des jambes mécanique et contrôlé par les poignées des deux côtés, 4 roulettes dont 2 avec freins. Dimensions : - L193 x P60 x H88 cm en maximum Tolérance 10% - L193 x P60 x H21 cm en minimum Tolérance 10%</p>
51	GUERIDON MEDICAL	<p>GUERIDON MEDICAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ossature démontable en tube rond Inox • 2 Plateaux en Inox avec rebords et manches de guidage • 4 roues en ABS, dont 2 à freins • Dimensions : 66 x 42 x 86 cm • Dimensions avec manches : 78 x 42x 100 cm
52	NEGATOSCOPE LED EXTRA PLAT	<p>NEGATOSCOPE - LED EXTRA PLAT Design moderne, très mince - Eclairage LED 32W environ 50 000 heures de vie - Température de couleur de 6000°K - Lumière de qualité avec faible consommation - Cadre en aluminium avec interrupteur. Caractéristiques techniques : • Dimensions Totales : 85 x 55 cm • Dimensions de l'écran : 73 x 44 cm • Epaisseur : 2,5 cm • Fixation murale : horizontale ou verticale • Interrupteur + Variateur de lumière : 30kHz – 100KHz • Opérationnel 24 h en continu • Voltage : 220V</p>
53	VITRINE MEDICAL	<p>VITRINE MEDICAL Vitrine médical 1 porte vitrée, Corps en tôle 8/10e couleur blanc, Fournie avec 4 étagères en verre 4mm d'épaisseur, armoire vitrine équipée d'une porte vitrée battante avec serrure 2 points. dimensions : L.50 cm, H.195cm, P.42cm.</p>
54	DIVAN D'EXAMEN EN INOX	<p>DIVAN D'EXAMEN EN INOX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Châssis en tube carré en Inox - pieds tube rond • Relève buste réglable par crémaillère à 5 positions • Sellerie capitonnée en mousse et simili cuir • Poignet relève buste • Support pour draps d'examen • Couleur : Noire Dimensions : 190 x 65 x 75 cm

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
55	MARCHE PIED MEDICAL	MARCHE PIED MEDICAL Ossature en tube rond Inox. <ul style="list-style-type: none"> • 2 marches en Aluminium antidérapantes. • Hauteur des marches (du sol) : 1ère à 18,5 cm et 2ème à 37 cm
56	TABOURET POUR MEDECIN	TABOURET POUR MEDECIN Tabouret en polyuréthane Avec dossier, anneau repose-pieds et hauteur élevée de 59 - 84 cm - Assise et dossier injectés en polyuréthane - Structure tournante - Ascenseur de gaz - Piston en acier peint en noir. Hauteur minimale : 57 cm / Hauteur maximale : 83 cm - Socle en PVC de 56 cm - 5 roues de 50mm - Anneau avec repose-pieds en PVC - Dimensions : 65 x 65 x 57/83 cm
57	TABLE DE CHEVET EN BOIS	TABLE DE CHEVET EN BOIS Table Sur roulettes avec freins <ul style="list-style-type: none"> • 1 Tiroir et une armoire à 3 étagères • 2 Compartiments • Dimensions : 48 x 45 x 82 cm LXPXH couleur blanc
58	PORTE SERUM	PORTE SERUM EN INOX A 4 CROCHETS SUR SUPPORT- ROUES EN ABS
59	POUBELLE A PEDALE EN INOX	POUBELLE A PEDALE EN INOX Poubelle à pédale en acier inoxydable 16L
60	PARAVENT MEDICAL EN INOX 3 VOLETS	PARAVENT INOX 3 VOLETS Châssis en Inox à 3 panneaux de 60 cm de largeur Roulant - Pliable Toile lavable blanche Dimensions ouvert : 175 x 180cm Poids : 6Kg
BUREAU COLLABORATEUR INDIVIDUEL		
61	BUREAU AVEC RETOUR ET PORTE UNITE CENTRALE	BUREAU AVEC RETOUR ET PORTE UNITE CENTRALE Dimension Bureau individuel : 1800 x 800 x 730 h mm; <ul style="list-style-type: none"> • Plateau en mélamine de 19 mm d'épaisseur et bord de champ EN pvc 2 mm avec obturateurs diam 60 mm. Sous lequel est fixé un voile de fond en mélaminé ép.19 mm par des étriers métalliques • Piétements inclinés sous forme trapézoïdale qui diminue progressivement du haut 85 mm vers le bas 50 mm avec des enjoliveurs en mdf laqué. Chaque piétement est composé de deux montants en tôle de 20/10 eme de forme trapèze avec un enjoliveur en

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>mdf laqué effet bois et un cache en plastique dim 588*26 mm permettant la gestion du câblage, et une traverse en tube 70*30 mm</p> <p>Retour larg 1000* prof 600 mm posé sur Caisson métallique fixe, avec un plumier à éclipser sur les côtés du tiroir</p> <p>La couleur au choix du maître d'ouvrage.</p> <p>couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
62	FAUTEUIL ERGONOMIQUE	<p>Fauteuil Ergonomique</p> <p>Assise En mousse moulée haute densité avec réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz, avec coque de protection en polyamide ou Polyuréthane, Revêtue en tissu à haute résistance anti feu classe M1 ou équivalent, Réglage assise de 450 à 500 mm</p> <p>Dimension (LxP mm)500x480 mm</p> <p>Dossier avec Cadre en PVC ou Polyuréthane ou polyamide, Avec soutien lombaire, épousant la forme du bas du dos ; en Filet-maille, de dimension (HXL mm):570 x480 mm</p> <p>Accoudoirs réglables en hauteur avec manchette en PVC souple</p> <p>Type de mécanisme Synchrone avec blocage à la position désirée avec réglage de tension</p> <p>Piètement en 5 branches en PVC sur roulettes double galets pour sol dur</p>
63	ARMOIRE METALLIQUE MOYEN FORMAT	<p>Armoire métallique hautes à rideau escamotables</p> <p>Armoires métalliques avec dispositifs de mise à niveau en acier. Portes persiennes (rideaux escamotables) avec fermeture en polymère technique et étagères métalliques réglables en hauteur incluses, fermeture par serrure métallique, armoire en tôle d'acier pleine d'épaisseur 1 mm, Les soudures nécessaires aux assemblages des éléments sont des soudures électriques par point, Peinture glycérophthalique cuite au four sur tôle soigneusement dégraissée, décapée et phosphatée</p> <p>Dimensions :</p> <p>- Hauteur 160 cm - Largeur 120 cm - Profondeur 40 cm</p> <p>couleur au choix du maitre d'ouvrage</p>
ARMOIRE METALLIQUE		
64	ARMOIRE METALLIQUE PORTES BATTANTES	<p>ARMOIRE METALLIQUE PORTES BATTANTES</p> <p>Armoires métalliques Portes battantes avec serrures à 2 clés, 4 tablettes renforcées, étagères modulables, construction en tôle d'acier 1er choix TC 8/10 Peinture passée au four avec passivation au chaud</p> <p>Dimensions :</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		- Hauteur 198 cm - Largeur 120 cm - Profondeur 40 cm couleur au choix du maitre d'ouvrage
65	BAHUT EN BOIS	<p>BAHUT EN BOIS Bahut en bois composé de : La structure du meuble est en mélamine d'épaisseur 19 mm côtés et dessus posés sur un socle en bois avec régulateurs, Le meuble a suffisamment d'espace de rangement et d'espace de présentation. Il comporte quatre portes battantes deux en bois plein et deux vitrée au milieu, Les portes de l'armoire sont montées sur des charnières puissantes de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisé en panneau en fibres de bois et recouvert en mélaminé. • Bahut composé de : - 4 portes battantes, fermeture à frein et avec deux étagères. • Dimensions hors tout : larg. 180*prof 40*haut 100 cm couleur au choix du maitre d'ouvrage
66	FAUTEUIL A ROULETTES DOSSIER EN FILET	<p>FAUTEUIL A ROULETTES DOSSIER EN FILET Assise En mousse moulée haute densité avec réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz, avec coque de protection en polyamide ou Polyuréthane, Revêtue en tissu à haute résistance anti feu classe M1 ou équivalent, Réglage assise de 450 à 500 mm Dimension (LxP mm)500x480 mm Dossier avec Cadre en PVC ou Polyuréthane ou polyamide, Avec soutien lombaire, épousant la forme du bas du dos ; en Filet-maille, de dimension (HXL mm):570 x480 mm Accoudoirs réglables en hauteur avec manchette en PVC souple Type de mécanisme Synchrone avec blocage à la position désirée avec réglage de tension Piètement en 5 branches en PVC sur roulettes double galets pour sol dur</p>

Appel d'offres ouvert N° 211-23-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

<p>Direction concernée <i>dl</i> <i>fo</i></p> <p><i>3</i></p> <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique</p> <p>Abdellah BOUKHLOUF</p>	<p>Direction des Achats et de la Logistique <i>dl</i> <i>fo</i></p> <p><i>3</i></p> <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique</p> <p>Abdellah BOUKHLOUF</p>
<p>Direction Générale de l'ONDA</p>	
<p><i>4</i></p> <p>La Directrice Générale Habiba LAKLALECH</p> <p>08 NOV. 2023</p>	
<p>Concurrent</p>	
<p>CPS lu et accepté sans réserve</p>	